



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Mali

Question écrite n° 12698

Texte de la question

M. Gwenegan Bui interroge M. le ministre des affaires étrangères sur les négociations entamées avec le Mouvement national pour la libération de l'Ansawad (MNLA). Le lundi 26 novembre 2012, le président du MNLA a été reçu par le représentant spécial de la France pour le Sahel. Ce mouvement rebelle, le premier à revendiquer la prise de contrôle du Nord Mali, est aujourd'hui mis en difficulté par les autres groupes de rebelles, notamment le MUJAO et l'AQMI. Le 19 novembre 2012, de violents affrontements ont opposé les combattants du MNLA et les combattants du MUJAO dans la localité de Ménaka, à la frontière avec le Niger. Le MNLA paraît aujourd'hui ostracisé au sein de la rébellion. Aussi, il lui demande quelles sont les revendications précises que le MNLA a portées à Paris et quelle légitimité le Gouvernement accorde à cette organisation.

Texte de la réponse

A la demande du mouvement national pour la libération de l'Asawad (MNLA), le représentant spécial du ministre pour le Sahel a reçu les 22 et 26 novembre derniers une délégation du MNLA, présidée par le secrétaire général du mouvement, M. Bilal Ag Achérif. Ces entretiens avaient pour objectif de transmettre les messages suivants au MNLA : la France demande au MNLA de renoncer non seulement à l'indépendance, mais aussi à l'autodétermination. Le MNLA doit reconnaître l'intégrité du territoire malien et l'intangibilité de ses frontières. La France, tout comme la communauté internationale, condamne toute atteinte à l'unité et à l'intégrité du Mali. Elle considère en outre que les autorités maliennes doivent dialoguer avec les groupes armés à condition qu'ils ne soient pas terroristes ni affiliés à des groupes terroristes et qu'ils reconnaissent l'unité du Mali. Le MNLA n'a pas directement répondu à ce message. Le secrétaire général du mouvement a demandé que la France l'aide à mettre en place une plateforme de revendications crédible et viable. Le représentant spécial a répondu qu'il ne revenait pas à la France de s'associer directement à la rédaction de cette plateforme mais que des experts non gouvernementaux à même de les aider à rédiger cette plateforme pourraient leur être indiqués. Le MNLA a également demandé que la France joue un rôle de coordinateur des différentes médiations et enceintes impliquées dans le règlement de la crise malienne. Le représentant spécial pour le Sahel a indiqué qu'il ne revenait pas à la France d'assurer ce rôle. La France ne prétend être qu'un facilitateur dans la crise malienne. De manière plus générale, la France considère que le MNLA, qui porte des aspirations, anciennes, d'une partie des Touaregs, a vocation à participer à toutes négociations entre les autorités maliennes et les représentants du Nord, sans constituer toutefois l'unique représentant des populations du Nord.

Données clés

Auteur : [M. Gwenegan Bui](#)

Circonscription : Finistère (4^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12698

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 décembre 2012](#), page 7039

Réponse publiée au JO le : [22 janvier 2013](#), page 774